

## DOSSIER INSCRIPTION

### ASSOCIATION TENDANSES DE MONTREUIL-JUIGNE

#### RETOUR DU DOSSIER :

Pour les élèves actuels (prioritaires)

Samedi 30 juin

9h à 14h

Au Pavillon du sport

15 Rue David d'Angers

49460 Montreuil-Juigné

Pour tous les élèves (nouveaux) :

Samedi 8 septembre de 10h à 14h

Au Pavillon du Sport

15 Rue David d'Angers

49460 Montreuil-Juigné



**SAISON 2018-2019**  
**Cours de Danse**

JAZZ  
COURS TECHNIQUES  
CLASSIQUE

BIODANZA

**DOSSIER INCOMPLET = PAS D'INSCRIPTION !**

[tendances49@gmail.com](mailto:tendances49@gmail.com)



Nom – Prénom :

N° tel de l'élève :

Commune :

Email \* :

Personne civilement responsable pour les mineurs ou majeur sous tutelle – Tuteur

Nom – Prénom :

Adresse :

Email \* :

Tél. En cas d'urgence\* :

Tél. 2 :

## PLANNING COURS DE DANSE - SAISON 2018 / 2019

	9 h 00	9 h 30	10 h 00	10 h 30	11 h 00	11 h 30	12 h 00	12 h 30	13 h 00	13 h 30	14 h 00	14 h 30	15 h 00	15 h 30	16 h 00	16 h 30	17 h 00	17 h 30	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30						
lundi																			18h15		19h45		20H		22H									
																			COMPAGNIE TENDANSES 1H30 1 SEMAINE SUR 2		BIODANZA DANSE DE BIEN ETRE 2H ADULTES													
mardi																	16H45		18h		19h30		21H		22H30									
																	JAZZ 1h15 DEBUTANT 1		JAZZ 1h30 MOYENS 2		JAZZ 1h30 ADOS 2		JAZZ 1h30 ADULTES INTERMEDIAIRES											
jeudi																	16H45		17H45		19H		20H30		22H									
																	1H INITIATION 1		JAZZ 1H15 DEBUTANT 2		JAZZ 1H30 INTERMEDIAIRES CONCOURS		JAZZ 1H30 ADULTES DEBUTANTS		NOUVEAU									
vendredi																	16H45		17H45		19H15		20H45		22H45									
																	1H INITIATION 2		JAZZ 1H30 MOYENS 1		JAZZ 1H30 ADOS 1		JAZZ 2H AVANCES NIVEAU CONFIRME											
samedi	9h30		11h00		12h00		13H15		14H45		16H15		17H00																					
	CLASSIQUE 1H30 ADULTES		1H INITIATION 3				CLASSIQUE 1H30 MOYENS		CLASSIQUE 1H30 ADOS		EVEIL 45 MIN																							

**Cours :**

Début des cours, le lundi 10 septembre 2018

<b>COURS :</b>	<b>à régler :</b>
<b>COURS :</b>	<b>à régler :</b>
<b>COURS :</b>	<b>à régler :</b>

**PARTIE RESERVEE AU CLUB**

Total à régler : Adhesion	=		<b>A l'inscription</b>	
Total à régler : cotisations	=		<u>Document à fournir :</u>	
Total général :	=		<b>1 certificat medical</b>	oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

**Mode de règlement**

Par chèques	FIN Septembre		Chèques vacances - ANCV		En espèces
	FIN octobre		X 10 € =		
	FIN novembre		X 20 € =		<b>TOTAL 4</b>
	FIN décembre		X 50 € =		
	FIN janvier		<b>TOTAL 2</b>		
	FIN Février		Coupons sports – ANCV		(1+2+3+4)
			X 16 € =		
			X 20 € =		<b>RESTE à PERCEVOIR</b>
	<b>TOTAL 1</b>		<b>TOTAL 3</b>		

**Tarifs :**

Adhésion individuelle	15 €
Adhésion famille	20 €

**JAZZ**

	Montreuil	Extérieur
Cours 1h	145 €	160 €
Cours 1h 15	175 €	195 €
Cours 1h 30	205 €	230 €
Cours 2h	235 €	255 €

**BIODANZA**

255 €	pour l'année
90 €	trimestre
13 €	séance

1 élève qui adhère à plusieurs cours  
10 % de réduction à partir du 2ème cours

Possibilité d'échelonnement du  
paiement de la cotisation ( De 2 à 6 fois )

Encaissement le 25 de chaque mois

**Documents à fournir pour que le dossier soit complet et téléchargeables sur le site internet :**

- La fiche d'inscription + les règlements (chèque, chèque vacances, coupons sports, espèces)
- Le règlement intérieur signé et daté
- La fiche médicale remplie et signée + certificat médical
- Les autorisations parentales et consignes + prise de vue et de publications des photographies

# Règlement intérieur de l'Association TENDANSES

## 1 - Conditions générales

L'inscription aux activités de l'Association TENDANSES implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de non respect du règlement intérieur, le ou les adhérents impliqués peuvent être définitivement exclus de l'association sur simple décision du bureau. L'adhésion annuelle actuellement fixée à 15 € est individuelle, obligatoire et non remboursable - 20 € adhésion famille. Elle doit être réglée chaque année et avant toute participation aux activités de l'association. Son montant est forfaitaire et non négociable, quelle que soit la date d'inscription de l'adhérent. Elle ouvre droit à l'assurance en responsabilité civile de l'association pendant les activités. L'assurance ne couvre pas les adhérents en dehors des activités, notamment pendant les trajets. L'association n'est pas assurée contre le vol.

## 2 - Paiement des activités

Le paiement annuel des activités est exigé lors de l'inscription, avec la possibilité d'échelonnement en 2, 3, 4, 5 ou 6 fois. Une seule remise de chèques sera effectuée : le 25 de chaque mois.

## 3 - Modalités de remboursement

L'adhésion annuelle n'est pas remboursable. Toute demande de remboursement des frais de cours doit être adressée par courrier simple au siège de l'Association TENDANSES ou par mail sur la fiche contact du site internet [www.tendanses.net](http://www.tendanses.net). Aucune autre forme de demande ne sera prise en compte. Seuls les mois postérieurs à la date de réception de la demande peuvent être remboursés. En cas d'arrêt temporaire ou définitif de vos activités au sein de l'Association TENDANSES pour mutation professionnelle, maladie, accident ou toute autre raison valable, Vous pouvez demander le remboursement des sommes versées en adressant à :

Association TENDANSES 15, rue David d'Angers 49460 Montreuil-Juigné

\* Une demande écrite motivée \* Un justificatif \* Une enveloppe timbrée à votre adresse pour le renvoi du chèque de remboursement.

Nous vous rappelons que tout mois commencé est dû dans son intégralité et que seule la date de réception de votre demande détermine la période remboursable.

## 4 - Absence du professeur

En cas d'absence du professeur, de cours annulés ou reportés, les adhérents seront prévenus par voie d'affichage sur le panneau de l'association dans le hall du complexe COSEC. Les jeunes élèves doivent être accompagnés jusqu'à la porte de la salle Olympie.

## 5 - La sécurité

Les adhérents viennent pour participer aux activités dans le calme. La salle de Danse n'est pas une salle de récréation. Les barres, fixées aux murs ou non, servent à l'échauffement dans certaines disciplines. Elles ne sont pas prévues pour s'y suspendre ou s'y asseoir. Seul le professeur peut en indiquer l'usage. Les glaces et les vitres peuvent être mortelles en cas de casse. Il est formellement interdit de s'y appuyer et de courir à proximité. La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale des matériels mis à la disposition des adhérents.

Pour éviter tout risque de dégradation, chacun doit veiller en quittant les locaux :

- \* A couper le chauffage.
- \* A éteindre toutes les lumières.
- \* A fermer toutes les portes.
- \* A ranger les chaises et le matériel déplacé.

## 6 - Le comportement

Chacun doit être respectueux des locaux et du matériel mis à disposition. La propreté et l'hygiène sont l'affaire de tous. En particulier, il est strictement interdit de fumer et de manger dans les salles de Danse et dans les vestiaires. D'une manière générale, toute activité étrangère à la Danse est interdite. Vous devez veiller :

- \* A ranger tout le matériel utilisé.
- \* A jeter vos déchets dans les poubelles et mieux à les emporter avec vous.
- \* A ne pas oublier de vêtement.
- \* A ramporter vos bouteilles d'eau vides ou entamées.
- \* A ne commettre aucune dégradation.
- \* Passage aux toilettes obligatoires avant le cours
- \* A laisser en partant, les locaux dans l'état ou vous aimeriez les trouver en arrivant.

La présence des élèves à chaque cours est obligatoire, la réalisation de chorégraphies implique la présence de tous à chaque cours, toute absence devra être justifiée auprès du professeur ou sur la fiche contact du site internet.

Les activités sont réservées aux adhérents inscrits. Sauf accord ponctuel du professeur, l'accès aux cours est strictement interdit à toute autre personne.

## 7 - La tenue de danse

En danse jazz : cheveux attachés, pieds nus, leggings et tee-shirts

En danse classique : un mail vous sera transmis lors de la reprise des cours de danse.

## 8 - La responsabilité

Les adhérents sont sous la responsabilité de l'association et du professeur dans la salle de danse uniquement. La responsabilité de l'association et du professeur s'arrête à la porte de la salle de danse. Les adhérents ne doivent pas rentrer dans la salle de danse sans la présence et l'accord du professeur. Le vol est un acte grave et une accusation lourde de conséquences. On ne doit donc pas automatiquement y faire allusion dès qu'un objet manque. Les enfants sont parfois négligents ou oublieux. Nous vous conseillons vivement de marquer le nom et le prénom des enfants sur leurs vêtements. En cas de disparition d'un objet ou d'un vêtement, signalez-le au professeur. L'association ne peut être tenue pour responsable des vols et dégradations commis à l'intérieur des locaux.

Nom et Prénom :

Signature :

Date :



PAS DE CERTIFICAT MEDICAL LE JOUR DE LA REPRISE DES COURS = ELEVE REFUSE EN COURS

## FICHE MEDICALE

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : .....

**Personnes à prévenir en cas d'urgence :**

Nom, Prénom : .....

Qualité (Père, Mère, autre personne à contacter) : .....

Téléphone domicile : .....

Portable : .....

Téléphone travail : .....

Nom, Prénom : .....

Qualité (Père, Mère, autre personne à contacter) : .....

Téléphone domicile : .....

Portable : .....

Téléphone travail : .....

Nom, Prénom du médecin traitant : .....

Téléphone : .....

**Couverture sociale de l'enfant :**

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : .....

N° d'assuré : .....

**Renseignements généraux :**

Existe-t-il des allergies respiratoires ? Si oui, précisez : .....

Existe-t-il des allergies à certains médicaments ? Si oui, lesquelles ? : .....

Existe-t-il des allergies à certains aliments ? Si oui, lesquelles ? : .....

Autres renseignements concernant la santé de l'enfant : .....

.....

.....

### AUTORISATION HOSPITALISATION ET/OU INTERVENTION CHIRURGICALE

Je soussigné,

Nom, Prénom : .....

Père, Mère ou tuteur de (Nom, Prénom de l'enfant) : .....

- autorise le Président de tendances à faire intervenir du personnel médical pour faire tout acte médical que nécessitera l'état de mon enfant.

- autorise le Président de tendances à faire hospitaliser ou opérer mon enfant en cas d'urgence.

A : ....., le : .....

Signature des parents (du tuteur) :

### Autorisation parentale et consignes diverses

- La personne civilement responsable autorise mon ou mes enfants à pratiquer la danse à l'association Tendances de Montreuil Juigné
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts et m'engage à en respecter les clauses.
- Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (art.26 et 27) j'accepte que les informations portées sur ce bulletin soient traitées informatiquement ; à tout moment cette loi me donne un droit d'accès et de rectification.
- Les parents/tuteurs sont priés de s'assurer de la présence de l'enseignant avant de laisser un/des enfant(s) à la salle de danse  
L'association Tendances se dégage de toute responsabilité en cas de non respect de cette consigne.
- Tout déplacement ou co-voiturage à l'initiative des familles, lors de compétitions, est à la charge de celles-ci.  
L'association Tendances se dégage de toute responsabilité en cas d'incident.
- J'atteste que les informations portées sur cet imprimé sont exactes.
- Le certificat médical doit être remis au plus tard au 1er cours de la saison.

### Autorisation de prise de vue et de publication de photographies

des danseurs et danseuses de monsieur ou madame \_\_\_\_\_

*Merci de rayer la mention inutile*

J'autorise la publication de ma photo et de celles de mon/mes enfant(s) tel que précisé précédemment

Je n'autorise pas la publication de ma photo ni celles de mon/mes enfant(s)

**Date et signature**

En cas de besoin ponctuel, peut-on vous contacter

oui

non